

-- synthèse v3 --

Débat public EPR « Tête de série »

Paris, le 17 février 2006

Réunion de clôture nationale

SYNTHESE

Participants :

CPDP : Jean-Luc MATHIEU, Président, Michel COLOMBIER, Danielle FAYSSSE, Roland LAGARDE, Annie SUGIER, Françoise ZONABEND.

MAITRE D'OUVRAGE EDF : Joël DOGUE – Directeur du projet EPR Flamanville 3 EDF, Bernard SALHA – Responsable de l'ingénierie

INTERVENANTS/DISPUTANTS : David BOILLEY – ACRO, Thomas BRANCHE – DGEMP, Bernard LAPONCHE – Global Chance, Hervé NIFENECKER Sauvons le Climat, Thierry SALOMON – Négawatt, Monique SENE – GSIEN, François SORIN – SFEN,

Introduction

M. MATHIEU présente la tribune et le déroulé de cette soirée de clôture. Il invite Mme FAYSSSE à faire une synthèse historique et factuelle du débat.

Mme FAYSSSE expose la façon dont le débat s'est déroulé. Tout a commencé le 4 novembre 2004 par une saisine de la CNDP par le président d'EDF. Le 1^{er} décembre 2004, la Commission nationale du débat public a décidé d'organiser un débat public sur le projet de Flamanville 3, réacteur de type EPR. Le même jour, M. MATHIEU a été nommé Président de la commission particulière à laquelle est confiée l'animation du débat public. Le 2 mars 2005, les cinq membres de la commission particulière du débat public ont été nommés par la CNDP. Le débat est organisé en concomitance avec le débat sur la THT et le débat sur les déchets.

Pour la préparation du débat national, un débat local a été organisé en Basse-Normandie puisque le projet doit être implanté sur le site de Flamanville dans la Manche. La commission particulière a commencé son travail par le suivi de l'élaboration du cahier du maître d'ouvrage. Un cahier collectif de douze acteurs associatifs et institutionnels reconnus a également été réalisé.

Un calendrier a ensuite été établi avec des réunions générales et thématiques organisées du 19 octobre au 18 février 2006. Des ateliers thématiques destinés à approfondir les points de controverse identifiés dans les cahiers d'acteurs se sont déroulés les 29 et 30 septembre. Ils ont rassemblé 18 experts, le maître d'ouvrage et les acteurs du cahier collectif.

Début septembre 2005, la CPDP, à la demande du Haut Fonctionnaire de Défense, a supprimé six lignes de la contribution du Réseau Sortir du Nucléaire dans le cahier collectif d'acteur car elles « compromettaient le secret-défense ». Une série d'échanges et de demandes du collectif d'associations pour la protection de l'environnement a suivi avec le ministre de l'Industrie.

Le 13 octobre 2005, cinq associations ont décidé de ne plus participer au débat. La CPDP a décidé d'organiser, en collaboration avec la CPDP Déchets, une réunion spécifique sur l'accès du public à l'information. Cette réunion, qui s'est tenue le 14 novembre 2005 à Caen, a débouché sur une mission d'expertise sur les pratiques des pays disposant d'un parc électronucléaire en matière de transparence, et la création d'un groupe de travail sur l'accès à l'information en matière de nucléaire.

Le déroulement du débat a compris 21 réunions publiques et a permis à 38 intervenants de s'exprimer sur les thèmes et de se positionner par rapport au projet. Près de 4 000 personnes ont assisté à ces réunions et 314 questions ont été traitées.

La participation du public :

- 780 questions posées
- 29 826 connexions sur le site Internet
- 477 demandes d'informations et de documents
- 126 appels sur le numéro vert
- une vingtaine de visites des locaux de la CPDP, uniquement à St-Lô
- 110 039 documents distribués

Du côté des acteurs :

- 12 acteurs ont contribué au cahier collectif
- 4 ateliers thématiques organisés
- 9 cahiers individuels d'acteurs supplémentaires rédigés
- 1 957 courriers d'invitations envoyés

En conclusion de cet historique, Mme FAYSSSE indique que, malgré toutes les difficultés constatées lors de ce débat, il a permis de débattre de la question nucléaire, ce qui est une première en France, d'inventer et d'expérimenter de nouveaux outils au service du débat public.

Les groupes de travail, qui ont réuni des associations d'experts et des administrateurs, ont permis d'établir un dialogue et des échanges entre tous ces acteurs. Ils ont également mis en évidence et établi la nécessité d'introduire une expertise indépendante et pluraliste dans le processus de décision.

Enfin, le débat a démontré la légitimité des acteurs à poser des questions et à obtenir des réponses. Cette fonction d'interpellation organisée par le débat public est une chose nouvelle dans le domaine du nucléaire. Elle a cependant ses limites car la CPDP n'est pas investie d'une fonction d'instruction.

Commentaires et réactions du maître d'ouvrage et des acteurs sur leur « vécu du débat »

M. MATHIEU invite les intervenants à commenter ce débat public.

M. SALOMON, président de l'association NegaWatt, prend la parole. Il regrette que ce débat n'ait pas abordé, au-delà de l'EPR, les choix énergétiques de demain. La question de l'équipement lié à la production d'énergie a mis en exergue la possibilité d'imaginer des scénarios pluralistes pour l'avenir. Il souligne l'importance de réfléchir sur les besoins de chaleur ou de mobilité, d'établir des scénarios contrastés. A échéance 2020, les scénarios envisagés se fondent sur le PIB, le prix du baril de pétrole, et cela manque de crédibilité et d'imagination.

Il milite en faveur d'une réflexion plus large. Est-ce que demain, la fonction première de l'Etat ne sera pas de mesurer l'efficacité énergétique avant la mise en œuvre d'équipements nouveaux ? Il avoue avoir été interpellé par l'horizon annoncé : une tête de série prévu pour 2010 et une première série pour 2020. Selon lui, la deuxième ligne d'horizon, à échéance 2050, s'impose aujourd'hui. Si les décisions ne sont pas prises aujourd'hui, en 2020, il faudra avoir une stabilisation de la consommation énergétique. Il regrette que les choix soient faits avant les scénarios et suggère d'utiliser le débat pour travailler ensemble et réfléchir sur ces scénarios contrastés.

M. SORIN rend hommage au travail effectué par la commission. Il constate la faible participation des gens qui se sont certainement dit qu'il était inutile de participer. Selon lui, le débat s'est déroulé dans une certaine ambiguïté car le sujet a été engagé par une loi.

Sur le fond du débat, un argument fort a été développé par le maître d'ouvrage sans qu'il soit contredit par les opposants au projet. Cet argument consiste à dire que cette construction est nécessaire pour renouveler le parc nucléaire au moment venu. Il s'agit d'une logique technique, industrielle et économique.

Un autre argument a été développé par les opposants : le fait d'avoir véritablement besoin de l'électricité que l'EPR va fournir. Des scénarios de consommation ont été présentés mais la SFEN n'y adhère pas, elle juge plus réaliste ce que le réseau de transport a élaboré. A l'avenir, l'augmentation de la consommation de l'électricité nécessite la construction de l'EPR.

Il ajoute, en conclusion, que le fait de ne pas construire l'EPR signifie de rester 15 ans sans construire de réacteur nucléaire. La France perdra son leadership sur le nucléaire, et attendre, risque de lui faire perdre sa position privilégiée.

Mme SENE explique que l'idée de débattre de l'EPR lui paraissait difficile car ce débat était surtout imposé par la loi. Elle rappelle que si l'EPR n'est pas formellement décidé, le site de

Flamanville est déjà retenu. Quant à sa construction, elle est justifiée par le fait de devoir poursuivre une politique nucléaire, plus sûre et plus efficace en termes de déchets.

Elle explique qu'au cours de la rédaction du cahier collectif d'acteurs, les protagonistes ont noté la difficulté, pour les citoyens, de se faire une idée sur la sûreté du réacteur. Un accès à l'information et une expertise pluraliste ont certainement manqué pour impliquer les citoyens dans un débat qui dure quatre mois. En effet, dès le mois de mai, la CPDP s'est préoccupée d'avoir accès à une partie technique qui manquait au dossier. Une convention a pu être signée en septembre 2005, un rapport a été finalisé en janvier avec les remarques du GSIEN mais cela n'est pas suffisant. Toutefois, le fait de montrer la nécessité de ce type d'expertise représente une forte avancée de ce débat. Tout comme le fait de disposer, un jour, du rapport préliminaire de sûreté sur la façon dont sera construit ce réacteur.

M. NIFENECKER, président de l'association Sauvons le climat, confirme la difficulté de ce débat, en raison, notamment, du fait que la politique énergétique a été débattue en 2003. Il remarque qu'il a également été difficile, pour le public assistant aux échanges, de faire de réelles propositions au maître d'ouvrage. Pour les membres de Sauvons le climat, ce débat s'est limité à une information et à de simples remarques de la part du public. Il estime que le départ des associations antinucléaires est regrettable car leur présence aurait permis de connaître leurs propositions pour sortir du nucléaire.

Il soulève également le problème de l'expertise. Les experts présents étaient souvent marqués par le fait qu'ils soient antinucléaires. Ce genre de débat mérite la participation, à l'avenir, d'experts étrangers reconnus.

Il ajoute que le débat a poussé le maître d'ouvrage à justifier la politique énergétique du pays alors que ce n'est pas son rôle. Il rappelle que cette année, l'augmentation de la consommation électrique en France a été de 1,5%. Pendant la construction de l'EPR, elle devrait atteindre les +10% sur lesquels l'EPR représentera 8%. D'où proviendront les 2% restant ? Un tel débat aurait du s'inscrire davantage dans le temps et devrait intéresser toutes les formes de production, qu'elles soient d'origine nucléaire, fossile ou renouvelable.

M. BOILLEY, de l'ACRO, constate avant tout qu'un débat sur les installations nucléaires a représenté quelque chose de nouveau en France. Certes, EDF est contrainte par la loi et ce débat n'était pas clair mais a le mérite d'avoir existé. Malheureusement, il indique que cette richesse de points de vue a ses limites car les mêmes chiffres ont été utilisés pour appuyer des avis différents. Ce débat aurait gagné à rendre plus clair les perspectives.

Sur l'EPR, la position de l'ACRO n'a pas changé. L'association préfère que cet investissement se reporte sur d'autres énergies. En effet, alors que la loi met l'accent sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, l'EPR va à l'encontre de ces préconisations.

L'ACRO estime que le réacteur de type EPR, prévu en Finlande, peut servir de démonstrateur. L'association propose un moratoire de dix ans sur l'EPR. Cette solution s'impose vis-à-vis des générations futures. Ainsi, dans dix ans, si les recherches avancent et que les investissements n'ont pas porté leurs fruits, le nucléaire pourra alors être débattu.

M. LAPONCHE, qui représente l'association Global Chance, considère l'EPR comme inutile, dangereux, et inacceptable pour le XXI^e siècle. Certains gouvernements considèrent qu'un débat public est nécessaire en tant qu'instrument de la démocratie. Il fait partie, selon eux, des éléments de la prise de décision. Or, depuis le début du débat, le gouvernement français a démontré son mépris par rapport au débat. Il cite l'exemple du Président de la République, dont le discours se limitait à être pédagogique.

Le débat public doit fonctionner en admettant toutes les divergences. Il reconnaît que les français sont peu habitués à ce type de débat. Mais ces réunions lui paraissent insuffisantes car elles ont alterné discussion factuelle et discussion sur les opinions. Chaque séance suivante aurait du permettre de répondre aux questions précédemment posées. En revanche, les ateliers ont démontré plus d'efficacité.

Concernant l'information nucléaire, il refuse l'idée que la sûreté nucléaire soit confiée à une autorité indépendante. Cela représente trop de risques et s'avère dangereux. Le contrôle doit rester une responsabilité des politiques. Et, sur les questions de transparence, une haute autorité qui soit un pouvoir d'appel, d'instruction et d'injonction, s'impose.

M. BRANCHE rappelle l'attachement de la DGEMP aux débats sur les questions énergétiques et les déchets radioactifs. Pour la DGEMP, ce débat a pu montrer que l'option nucléaire ouverte ne s'opposait pas au développement des énergies renouvelables et à la maîtrise de la demande d'énergie. Quant aux groupes de travail, ils ont précisé le rôle des différentes institutions et ont permis d'enrichir le débat sur le mode de production futur.

Le débat a également permis de constater que l'ensemble des acteurs de la société partageait la préoccupation du long terme. Toutefois, le chemin et les moyens pour y parvenir restent à définir. La DGEMP a conclu sur la nécessité de poursuivre l'élaboration de scénarios pour que les décisions sur l'enjeu du long terme s'imposent. Aujourd'hui, deux actions sont en cours : les travaux de M. de BOISSIEU sur le facteur 4 et le travail de la DGEMP sur le scénario du facteur 4.

A la suite du débat sur les énergies de 2003/2004, ce débat a marqué une nouvelle étape dans la participation du public à la politique énergétique : souhaitons que les démarches de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande énergétique, complémentaires du maintien de l'option nucléaire ouverte, s'en trouvent facilitées.

M. SALHA, responsable de l'ingénierie EDF, relève la qualité de ces débats riches en échanges. Il rappelle que l'entreprise participait pour la première fois à un débat public sur une centrale nucléaire.

Ce débat a permis d'explorer le projet, ses objectifs, les conditions de réalisation et les attentes de chacun. Les attentes ont été fortes sur la demande d'accès à l'information, la compatibilité du nucléaire avec les énergies renouvelables et l'intégration économique et environnementale du projet dans la région du Cotentin.

D'autres questions ont porté sur la maîtrise technique et financière du projet, la désinstallation des centrales, les déchets, la problématique des performances, la durée de vie des installations et l'existence nécessaire d'un contrôle permanent. Cette démarche a montré l'importance de

faciliter l'accès à l'information dans le respect du secret défense et de la sécurité commerciale.

En tenant compte de ces enseignements, EDF souhaite s'engager sur trois points si le projet se confirme. Premièrement, dans le cadre du suivi du projet, l'électricien veut conforter sa politique de transparence, sa présence auprès des acteurs locaux, et rendre visible ses actions sur les énergies renouvelables et la maîtrise de la demande. A ce titre, il rappelle la participation d'EDF au groupe de travail relatif à l'accès à l'information. Une convention tripartite a été signée avec le GSIEN. Si le projet se confirme, EDF établira une édition publique du rapport de sûreté pour l'été 2006. Par ailleurs, EDF s'engage à travailler avec la CLI de Flamanville sur des questions techniques ciblées et sensibles.

Deuxièmement, EDF veut être présent aux côtés des acteurs locaux. Sur les 2 000 emplois créés et les 300 emplois créés au-delà de la construction, l'entreprise compte former ces personnels et participer au retour à l'emploi pour les personnes défavorisées avec l'intégration de clauses d'embauches des plus démunis. Des contacts avec les Chambre d'industrie pour faciliter l'accès des entreprises locales aux appels d'offres.

Troisièmement, EDF veut exploiter et rendre plus visible ses actions en matière d'énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande. Sur les énergies renouvelables, EDF va investir 3 milliards d'euros d'ici 2010 dans des projets éoliens. Concernant la maîtrise de la demande, EDF propose déjà des conseils, des solutions, des bilans, des programmes de rénovation d'habitat.

M. MATHIEU propose de laisser la parole aux participants dans la salle sur le débat et la démocratie participative.

Un participant souhaite faire quelques remarques et apporter des chiffres sur les usages de l'énergie et les économies possibles. Le nucléaire est-il utile ?

M. MATHIEU confirme l'importance de cette remarque mais propose de répondre à cette question par écrit.

Une participante, dans la salle, connaît bien le Cotentin. Elle regrette le manque de communication faite autour du débat.

M. KANTE note la richesse du débat. Il souligne l'engagement, respecté, par la Commission sur l'envoi de réponses par courrier.

M. MULLER, adjoint au maire de Metz, témoigne des échanges permanents et concrets entre quatre villes de la région dans le but d'avoir une politique coordonnée sur l'énergie et les télécommunications. Il indique que ces efforts prennent du temps. Evoquant les récentes inquiétudes de la communauté internationale en termes de fourniture de gaz, il estime que l'aspect nucléaire ne doit pas être abandonné. La France ne doit pas perdre la main dans le secteur du nucléaire. Il interroge les intervenants sur les projets de réacteurs à cailloux, qui représenteraient une alternative intéressante. EDF et AREVA travaillent-ils ensemble sur de tels projets ?

M. MATHIEU propose une réponse écrite. Il demande aux participants de concentrer leurs questions sur le fonctionnement du débat.

Un participant remarque que ce débat est d'une importance nationale et internationale. Il se demande si des parlementaires et des députés sont présents dans la salle.

M. MATHIEU répond qu'une sénatrice se trouve dans la salle.

Un participant demande à quel moment EDF va donner le premier coup de pioche à Flamanville si le projet se confirme.

M. DOGUE répond que l'objectif consiste à commencer en décembre 2007 après avoir demandé toutes les procédures d'autorisations.

Un autre participant interroge la tribune sur les procédures à suivre pour organiser un débat public. Il est très agréablement surpris du débat de ce soir.

M. MATHIEU remercie ce témoignage en faveur du travail de la Commission.

Un participant évoque l'éventuelle incohérence entre l'enquête publique et les conclusions de la CPDP.

M. MATHIEU indique que la Commission ne va pas faire de préconisations sur l'EPR. Il n'existe donc pas de contradiction entre son travail et cette enquête publique.

M. BERNARD (Génération Ecologie) estime que l'investissement prévu pour l'EPR serait mieux utilisé pour développer les énergies renouvelables, encore insuffisantes en France. Cela permettrait d'assurer l'indépendance énergétique du pays.

M. VOLT (chercheur en physique) regrette que la question des réacteurs de nouvelle génération n'ait pas été abordée au cours du débat. Il indique que ces générateurs de génération 4 permettent de réduire les déchets et d'augmenter la sécurité.

MME VOYNET évoque quatre points. Premièrement, concernant la qualité du débat, elle estime que la question des scénarios est contrastée. Selon elle, le discours est politiquement correct. Deuxièmement, elle soulève l'importance de dresser un bilan des modalités du débat. Il serait intéressant de regarder ce qui se fait à l'étranger et en France pour disposer d'outils adaptés aux besoins. Troisièmement, tout en indiquant qu'elle ne dévalorise pas le travail des parlementaires, elle insiste sur la nécessité d'être conscient des conditions de ces débats. La confusion existe entre énergie et électricité. Elle affirme que les décisions, sur ces sujets, ne sont pas prises en tenant compte de plusieurs hypothèses. Enfin, elle indique qu'elle est fatiguée d'entendre que l'EPR représente une nouvelle génération de réacteur, plus sûr, au rendement meilleur et à la production de déchets moindre. Selon elle, EPR reste proche des précédents réacteurs.

Bilan, analyse du débat et perspectives

Mme ZONABEND indique que cette troisième séquence permet aux membres de la Commission de restituer leur propre vécu. La Commission a beaucoup souffert des

interrogations sur le bien fondé du débat, soupçonné d'être décidé à l'avance. Ces affirmations ont pesé dans les discussions de la Commission et réduit l'audience citoyenne. Malgré ces interpellations et la pression des autorités politiques, le débat s'est tenu dans le temps et l'information a circulé entre les citoyens et les experts et débouche sur un rapport aux propositions fortes.

Ce débat était déjà tranché et tronqué. Les prises de positions officielles ont certainement influé sur la visibilité du débat. Les politiques n'ont pas donné de publicité sur ce débat. La presse a été peu intéressée et les médias ne se sont pas mobilisés. Le collectif d'associations Sortir du nucléaire a quitté le débat. Cette prise de position a été compensée par le fait que ces associations avaient participé au cahier collectif d'acteurs. Quant à la société civile, elle fut présente, pas assez nombreuse, mais souvent représentée par des jeunes.

La question « un débat pour quel public ? » s'est posée. Parmi le public, il est difficile de savoir quel type de public a assisté aux réunions. Mais le public moyen fut plus difficile à atteindre. Cette difficulté à le faire venir vient aussi de la technicité du sujet, de la crainte que les débats se passent entre experts. La Commission a constaté peu de mémorisation et de capitalisation des débats pour approfondir les points litigieux. Elle a du refaire les débats à chaque réunion. Le bon encadrement du débat a-t-il été choisi ? Quel sens donner aux controverses sur le nucléaire ?

Le rapport final de la CPDP tente de dresser un inventaire de ces débats.

En conclusion, la participation active de ces acteurs, l'écoute du maître d'ouvrage et les questions du public permettent d'affirmer qu'un vrai débat s'est installé. Il faut retenir que ce débat a permis de se livrer à un apprentissage démocratique. La faiblesse du débat tient peut-être sur le ton à donner et sur le cadre : faire en sorte que les règles du jeu soient claires : souhaitent-on rallier les gens ? Si on ne décide pas dans ces débats, qu'offre-t-on à ceux qui essaient de faire entendre leur voix ?

Les membres de la Commission ont été conscients, au fil des réunions, que le débat faisait débat.

Mme SUGIER fait le point sur le contenu du débat. Ces quatre mois ont permis de creuser et de progresser sur les thèmes de controverse.

Elle évoque l'un de ces thèmes : l'objet technique. Il est clair que si l'on veut parler de l'opportunité de la justification d'un tel équipement, il est indispensable de parler des avantages et des inconvénients. Comment le maître d'ouvrage présente le projet ? EDF affirme que cet objet est conçu pour être meilleur et « évolutionnaire ».

Comment ont réagi les associations et le public face à ces arguments ? Les acteurs favorables au projet ont défendu EDF et ceux qui étaient défavorables ont attaqué le maître d'ouvrage sur les objectifs peu ambitieux, sur l'analyse de l'expertise faite sur ce sujet alors que les documents ne sont pas accessibles, et les performances attendues.

La Commission a parlé de la transparence car elle souhaitait se concentrer sur l'aspect technique. La convention a permis à l'un des acteurs d'avoir accès au rapport préliminaire des conditions de sûreté. Après le débat, il serait intéressant que l'avis donné par le conseil scientifique de l'ANCLI puisse être rendu public en même temps que le dossier de l'exploitant.

Sur ce problème s'est greffé celui du secret défense. Il est naturel que le public se demande quelle est la résistance du réacteur aux attentats ou, quel est le périmètre du secret défense ? D'où l'idée de créer un groupe de travail. Ce travail va être éclairé par d'autres pratiques à l'étranger, comme la publication d'un guide, en Grande-Bretagne, et la création d'un groupe permanent qui traite des sujets secret défense en Finlande. L'objectif est de construire plus de transparence. Il faut faire un lien entre la société civile, les décideurs et les politiques à travers une expertise pluraliste ; il faut une loi sur la transparence.

M. COLOMBIER poursuit sur les sujets de controverses apparus au cours du débat. Pourquoi décider aujourd'hui de cette installation ? EDF répond en deux points : préparer le renouvellement du parc de production en 2020-2030 et se mettre en situation avec toutes les contraintes qu'un tel choix entraîne.

Beaucoup d'interventions ont relevé des contraintes avec une question récurrente : comment agissez-vous pour limiter ces contraintes ? Travaillez-vous sur la maîtrise de la demande et le développement des énergies renouvelables ? Ces questions ont été posées à EDF, aux pouvoirs publics et à l'Etat. Il rappelle que cette discussion se trouvait déjà dans le cahier collectif d'acteurs.

Une autre question a émergé : si vous faites cet investissement, quelles sont les répercussions sur les autres éléments de la politique énergétique ? EDF évoque l'horizon 2020-2030 alors que certains affirment que l'on peut attendre. Il s'agit d'un point sur lequel le débat est resté aveugle.

M. LAGARDE conclut sur le thème des controverses. Aujourd'hui, le cadre général a changé. Nous sommes passés de la situation d'un opérateur national, étatique, avec monopole, sans offre de conseils pour les clients, qui datait de 1946, à une nouvelle situation dans laquelle les tarifs sont le reflet du marché, de la concurrence et de l'ouverture européenne. La dimension hors hexagone a été absente des débats. L'administration réfléchit à des coûts de référence qui ne sont plus pertinents. Le fait que le maître d'ouvrage décide de faire des choix est une bonne chose mais le fait qu'ils soient nationaux pose problème.

Deuxièmement, la situation entre EDF et AREVA a été souvent évoquée. Comment fonctionne ce système de duo ? L'évocation de l'ouverture du capital a été rarement évoquée. EDF, en tant qu'architecte industriel, sous-traite à un opérateur, AREVA, dont le capital n'est pas ouvert. La France peut-elle avoir cet ensemble dual, homogène, au niveau des débats ?

Une autre question est revenue plusieurs fois sur les mécaniques de décisions, le problème de la durée de vie des réacteurs. Il existe une forme de réticence de la part d'EDF de poursuivre ses réacteurs au-delà de 40 ans. Il est étonnant, dans un pays comme la France, nucléarisée,

que ce sujet n'ait pu être abordé alors que 95% du parc de production peut aller au-delà. Ce point reste une des zones d'ombres.

Le maintien des compétences a également été soulevé. Qu'est-ce que le maintien des compétences chez EDF et AREVA ?

S'il peut y avoir des suites positives à ce débat, il serait bon de regarder la question des paliers successifs, de Superphénix... Dans cette affaire, l'histoire de la politique industrielle doit être interrogée de façon plus fine.

M. MATHIEU souhaite conclure sur des éléments positifs et sur l'avenir.

Il souligne la totale disponibilité de l'équipe EDF.

A travers le dispositif du débat public, la commission particulière a eu une capacité d'interpellation pour obtenir des réponses, pour faire s'exprimer de hauts responsables, pour organiser des échanges. Tout cela est crucial.

Cette capacité d'interpellation a été exprimée pour la première fois sur le nucléaire.

La commission a les moyens de faire faire une expertise pluraliste avec des experts indépendants.

Quelles seront les suites du débat ? La commission va livrer un compte-rendu de débat sans avoir l'objectif de chercher un consensus. Le travail avec le groupe sera prochainement terminé. Que le maître d'ouvrage décide ou non de construire l'EPR, deux exigences apparaissent : le besoin de développer une prospective plus ouverte dans les choix politiques et, à plus long terme.

Une deuxième exigence s'impose : le besoin d'établir un niveau supérieur de confiance. Cette confiance va passer par l'adoption de la loi sur la transparence, qui sera représentée au sénat après la fin de ce débat public. La confiance doit également s'imposer dans le domaine du secret défense. Le ministre M. LOOS a tenté de résoudre la crise causée par le départ des associations au sein de ce débat, en envoyant une lettre. Expliquer les choses est primordial. Le citoyen doit obtenir l'information qu'il souhaite quand il veut. En France, un certain nombre de sujets est couvert par des zones grises. En fonction des évolutions, la réglementation sur le secret défense doit évoluer. La Commission a d'ailleurs l'intention de fournir ces éléments au gouvernement.

Si EDF réalise l'EPR, il existe des ordres de progrès possibles. Lors de la réunion de Dunkerque, le 30 janvier dernier, le directeur adjoint de la sûreté nucléaire a confirmé que le progrès réside dans l'obtention de documents techniques. EDF diffusera un tel rapport à l'été 2006.

Enfin, pour conclure, tout le débat a montré la crainte que l'EPR freine le développement d'autres énergies. Il faut sortir de cette crainte. Concernant les énergies renouvelables, la Commission souhaite que le gouvernement donne suite à cet axe majeur, une fois la fin de ce débat public.

M. MATHIEU offre la parole aux participants de la salle.

M. GOUREAU, retraité du CEA, s'étonne de la présentation à charge faite par M. LAGARDE contre l'organisation du nucléaire en France. Il indique que M. LAGARDE a

également évoqué l'incapacité d'EDF et de l'Etat de prendre en compte les nouvelles données. En quoi cette question est-elle centrale dans le problème que la Commission a eu à traiter sur l'EPR ?

M. LAGARDE répond que cette question a été posée plusieurs fois. Il est important que cette nouvelle donnée soit mieux connue des politiques et des décideurs locaux. Au niveau des régions, il a été noté une conscience plus forte de la part des élus locaux. La décision publique est conditionnée par cette nouvelle donnée. Au niveau des débats, cet élément a été absent.

Mme SENE ajoute que ce sujet était important mais n'a pas été traité, ou a été à peine effleuré dans les cahiers d'acteurs. Elle indique qu'un débat pourrait avoir lieu sur le sujet car la politique énergétique n'a pas été débattue.

Une participante représente un groupe d'habitants du Nord Cotentin, qui avait interpellé les protagonistes du débat en décembre 2005. Ce groupe constate que les difficultés rencontrées pour débattre posent des questions générales qui s'adressent à la conscience personnelle de chacun. L'AIEA et la communauté internationale reconnaissent qu'il existe un lien direct entre énergie nucléaire civile et énergie nucléaire militaire, que le nucléaire civil permet de fabriquer la bombe atomique. Elle lit une dizaine de questions, réclame plus d'échanges, de transparence et de discussions. Elle conclut sur la question suivante : « Notre sécurité commune repose-t-elle sur les armes ou la recherche de la vérité et de la justice dans l'énoncé des réalités historiques, même si cela est quelquefois gênant et inconfortable pour nous ?

M. MATHIEU souligne que ce groupe rencontre depuis quatre mois des experts et des membres de la Commission.

Fin de la réunion.